



Conseil économique et social

Distr. générale
28 octobre 2016

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de statistique

Cinquième session

Bangkok, 14-16 décembre 2016

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Concrétiser la vision au moyen des initiatives régionales
existantes: registres et statistiques de l'état civil**

Rapport sur le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique sur sa deuxième réunion

Note du secrétariat**

Résumé

Le rapport sur le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique sur sa deuxième réunion, tenue les 6 et 7 septembre 2016, établi avec l'aide dudit groupe, contient un certain nombre de mesures à prendre par la communauté statistique pour renforcer la mise en œuvre du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, étant donné les niveaux variables des progrès accomplis à l'échelon des pays dans l'ensemble de la région pour concrétiser la vision de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024).

Le Comité de statistique est invité à prendre note des conclusions de la deuxième réunion du Groupe directeur régional et à fournir des orientations à la communauté statistique sur la mise en œuvre des recommandations du Groupe directeur régional. Le Comité est également invité à exprimer ses vues sur le rôle et les responsabilités des statisticiens dans la réalisation des objectifs définis dans le Cadre d'action régional.

I. Introduction

1. Le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique a tenu sa deuxième réunion à Bangkok les 6 et 7 septembre 2016.

* E/ESCAP/CST(5)/L.1.

** La soumission tardive de la présente note s'explique par la nécessité, pour les membres du Groupe directeur régional, de mener des consultations plus poussées sur les questions abordées dans ses derniers débats.

2. Cette réunion a marqué le premier jalon s'agissant de signaler et d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, les membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ayant présenté au secrétariat des rapports de référence à partir de décembre 2015. Elle a été l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Cadre d'action régional par les pays, ainsi que sur les difficultés rencontrées pour concrétiser la vision de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024), aux niveaux régional, sous-régional et national.

3. Dans ce contexte, les membres du Groupe directeur régional ont débattu de la possibilité d'intensifier le soutien aux États membres pour accélérer la mise en œuvre du Cadre d'action régional, de manière à tirer parti des opportunités offertes par l'importance accordée au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Groupe directeur régional a également examiné les options qui permettraient de renforcer l'établissement et la diffusion des statistiques de l'état civil en harmonie avec la vision et le cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique en vue de faire progresser les statistiques officielles à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030.

II. Principaux résultats

4. Le Groupe directeur régional a formulé six grandes recommandations concernant l'accélération de la mise en œuvre du Cadre d'action régional (section III).

III. Compte rendu de la réunion

A. Conserver l'élan de la mise en œuvre du Cadre d'action régional

1. Rapport et analyse de référence

5. Le Groupe directeur régional a été informé des domaines dans lesquels des progrès notables ont été accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action régional et des difficultés à cet égard, à partir d'une synthèse d'informations tirées principalement des rapports de référence nationaux. Avec l'aide du secrétariat, le Groupe directeur régional a établi un rapport de synthèse¹ qui a été soumis, à des fins d'orientation, à la Commission à sa soixante-douzième session en mai 2016.

6. Il était noté dans le rapport régional de synthèse que, grâce à la Déclaration ministérielle « Faire en sorte que chacun soit compté » et à la résolution 71/14 de la Commission, la région Asie-Pacifique avait considérablement contribué à l'élan mondial croissant visant à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans les pays. Dans l'ensemble de la région, des progrès importants avaient été accomplis dans la réalisation des trois objectifs de la Déclaration ministérielle. La plupart des pays se sont fixé des objectifs ambitieux quant aux améliorations à apporter au cours de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024). Par eux-mêmes ou avec l'aide de partenaires de développement et de donateurs, certains pays ont été en mesure de réaliser des progrès

¹ E/ESCAP/72/22.

satisfaisants s'agissant des étapes de mise en œuvre recommandées dans le Cadre d'action régional, notamment en ce qui concerne l'élaboration de stratégies nationales multisectorielles globales en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, ainsi que les plans d'investissement qui leur sont associés.

7. Même si des progrès ont été accomplis dans l'ensemble de la région, les pays se situent à des stades très différents sur le plan de l'amélioration de leurs systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, ainsi que sur celui de la mise en œuvre du Cadre d'action régional. En particulier, les étapes de mise en œuvre relatives à l'évaluation des inégalités des sous-groupes ainsi que les plans pour le suivi et l'évaluation des progrès accomplis au titre du Cadre d'action régional n'ont été engagés que par un nombre limité de membres et de membres associés, et de nombreux pays n'ont communiqué aucune information sur leurs progrès.

8. Le Groupe directeur régional a été informé en détail des pratiques et de l'expérience à l'échelle nationale et sous-régionale dans un certain nombre de domaines, notamment: a) l'amélioration des systèmes de gestion des données et de l'information (Fidji); b) la mise au point d'un plan exhaustif national consacré à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil (Cambodge); c) l'utilisation croissante des statistiques de l'état civil (Vanuatu); et d) la numérisation des registres d'état civil et la mise en ligne des centres de services (Mongolie). Les États membres ont également fait état de difficultés communes, en particulier l'insuffisance des ressources financières et humaines, notamment aux fins de l'enregistrement des causes de décès en conformité avec la Classification internationale des maladies. Ils ont également indiqué que l'engagement des pouvoirs publics et le renforcement des capacités étaient des domaines méritant un soutien prioritaire.

9. Le Groupe directeur régional a relevé que les progrès dans la mise en œuvre du Cadre d'action régional étaient inégaux dans la région. Plus précisément, 18 États membres n'ont pas encore nommé de coordonnateur, ce qui suscite des interrogations quant aux autres étapes de mise en œuvre recommandées dans le Cadre d'action régional. Il a salué le fait que 37 États membres avaient soumis des rapports de référence, tout en notant que les 62 pays restants ne l'avaient pas encore fait au moment de la réunion. Le Groupe directeur régional a examiné les facteurs pouvant avoir empêché ces pays d'établir et de soumettre leur rapport de référence, à savoir: a) retards dans la procédure d'approbation du rapport; b) capacités limitées à établir le rapport; et c) manque d'intérêt pour cette question en raison de l'existence de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil suffisamment perfectionnés.

10. Conscient que les rapports de référence étaient l'occasion de faire le point sur les réalisations accomplies et les difficultés rencontrées dans l'exécution du Cadre d'action régional, ainsi que sur les facteurs mentionnés plus haut, le Groupe directeur régional a souligné qu'il était essentiel de plaider en faveur d'un soutien politique en privilégiant une communication stratégique et sur mesure. Le Groupe directeur régional a notamment fait valoir que la promotion des liens existant entre objectifs de développement durable et enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil était un moyen de mettre en évidence la pertinence de cette question au regard des grandes priorités de développement des États membres, ceci pouvant susciter un engagement accru des responsables des politiques.

11. Sachant que certains États membres pourraient avoir besoin d'un appui technique, le Groupe directeur régional a suggéré de les aider à établir des rapports de référence en utilisant les ressources existantes, notamment les rapports de pays figurant déjà sur le site Web de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024)². Chaque pays pourrait également bénéficier d'un suivi et d'un appui personnalisé par l'intermédiaire du vaste réseau de partenariats dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Le Groupe directeur régional a pris note de l'exemple d'un État membre (la République de Corée) doté de systèmes relativement perfectionnés dans ce domaine, qui avait bénéficié de la mise en œuvre du Cadre d'action régional.

12. Le Groupe directeur régional a également étudié les possibilités de renforcer le soutien régional aux États membres s'agissant de la mise en œuvre du Cadre d'action régional. Il a pris note des activités de soutien en cours d'exécution ou prévues par les organisations partenaires dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, et suggéré que le soutien régional pouvait notamment être axé sur les priorités suivantes: a) renforcement des capacités, en particulier s'agissant de l'enregistrement des causes de décès, y compris dans le domaine de la formation à l'attribution de codes en conformité avec la Classification internationale des maladies et à l'autopsie verbale (Data4Health); b) sensibilisation à l'importance d'évaluer les inégalités et d'y remédier (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés); c) mobilisation de ressources pour intensifier les projets existants et mobilisation d'un soutien pour conserver la dynamique (Secrétariat général de la Communauté du Pacifique); d) promotion du partage des données et utilisation des réseaux de partenariats pour faire intervenir les acteurs essentiels (Réseau Asie-Pacifique des services de l'état civil); et e) apport d'un soutien régional afin de développer la bonne utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, ainsi qu'appui à l'évaluation des inégalités par l'intermédiaire du partage des connaissances et d'études de cas (Plan International).

13. Le Groupe directeur régional est convenu qu'un appui politique sans faille et l'appropriation durable des pays étaient essentiels pour conserver l'élan insufflé par la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique de 2014 et pour accélérer la mise en œuvre du Cadre d'action régional. À cet égard, le Groupe directeur régional a souligné le caractère intersectoriel de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, indiquant qu'une collaboration interministérielle assortie d'une volonté politique ferme de la part de tous les ministères compétents étaient indispensables à la mise en œuvre du Cadre d'action régional. Par conséquent, les stratégies de communication et de sensibilisation devraient tenir compte de la structure organisationnelle des gouvernements. De plus, il a été souligné que la coopération entre les pays au moyen de la collaboration entre les pairs constituait un mécanisme efficace d'appui aux États membres. Le suivi concerté et les consultations personnalisées par pays ont également été considérés comme des domaines d'action fondamentaux pour favoriser la mise en œuvre du Cadre d'action régional.

² www.getinthepicture.org.

14. **Recommandation A.** Les États membres sont invités à réaffirmer la volonté politique énoncée dans la Déclaration ministérielle « Faire en sorte que chacun soit compté » en Asie et dans le Pacifique et dans le Cadre d'action régional, notamment en soumettant des rapports de référence. Les partenaires de développement sont invités à aider les États membres de la CESAP à mettre en œuvre le Cadre d'action régional en coopérant dans les domaines prioritaires et en étudiant les modalités de soutien efficaces. Plus précisément, le secrétariat, sous la direction du Groupe directeur régional, est invité à coopérer avec les autres partenaires de développement pour suivre l'état d'avancement de la soumission des rapports de référence avec les pays et pour fournir des analyses régionales approfondies.

2. Remédier au sous-enregistrement

15. Le Groupe directeur régional a noté que parmi les pays ayant soumis des rapports de référence, seuls cinq (Australie, Kiribati, Philippines, République démocratique populaire lao, et Viet Nam) avaient indiqué qu'ils menaient des recherches pour cerner les difficultés particulières rencontrées par les sous-groupes de population pour accéder à l'enregistrement des faits d'état civil. Certains pays ont fait remarquer qu'il était inutile de fixer des cibles dans ce domaine, car l'enregistrement des sous-groupes ne leur posait pas de difficultés. Tel était le cas en Azerbaïdjan et dans plusieurs autres pays où les taux d'enregistrement sont proches de 100 % (Hong Kong (Chine), Japon, Macao (Chine), Maldives et République de Corée).

16. Le Groupe directeur régional a été saisi d'exemples d'utilisation de divers moyens de sensibilisation à l'importance de lutter contre les inégalités, notamment atteindre un taux de couverture de 100 %, combler les lacunes en termes de couverture géographique, cibler certains groupes de population et réaliser les objectifs de développement durable. Il a également été informé que certains outils – comme le manuel « Passport to Protection: A Guide to Birth Registration and Programming » du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ainsi que le guide pratique sur l'enregistrement des faits d'état civil, issu du Processus de Bali – pourraient être utilisés pour faciliter ces évaluations. L'accent a été mis sur le fait que le Groupe directeur régional devait renforcer ses activités de conseil dans les domaines suivants: facilitation du partage des bonnes pratiques, mise à disposition d'outils et réalisation d'études sur les difficultés à surmonter.

17. Le Groupe directeur régional a souligné que ces évaluations étaient fondamentales pour identifier et aider les groupes marginalisés et difficiles à atteindre, ainsi que pour élargir le taux de couverture et l'exhaustivité de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Dans le contexte des objectifs de développement durable, en particulier de la cible 17.18 sur la ventilation des données, les évaluations des inégalités pouvaient servir à orienter les politiques pour parvenir à un développement inclusif qui ne laisse personne de côté. Dans ce cadre, le Groupe directeur régional a souligné qu'il était essentiel que les pays mènent à bien cette étape de mise en œuvre, dont les résultats devront être incorporés dans les rapports de référence, les bilans à mi-parcours et les rapports finals.

18. **Recommandation B.** Les États membres devraient inclure des évaluations des inégalités dans les rapports de référence, les bilans à mi-parcours et les rapports finals. Les partenaires de développement sont invités à fournir une assistance technique suffisante pour permettre d'identifier et de toucher les communautés marginalisées. Ils devraient rassembler et mettre en commun les ressources existantes en vue de recenser les populations marginalisées.

B. Les objectifs de développement durable et les opportunités d'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil

Tirer parti des objectifs de développement durable pour faire progresser le Cadre d'action régional

19. Le Groupe directeur régional est convenu que la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024) avait été proclamée au moment opportun, puisqu'elle coïncidait avec la période de mise en œuvre du Programme 2030 axée sur la réalisation des objectifs de développement durable. Le Groupe directeur régional a débattu des nombreux domaines dans lesquels l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil pouvaient contribuer à la réalisation de ces objectifs, notamment la mesure et le suivi des objectifs, les droits de l'homme et la gouvernance. Par ailleurs, les objectifs pouvaient contribuer eux-mêmes à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil, question qui n'a pas reçu l'attention qu'elle méritait dans le programme de développement. Les stratégies proposées à cet effet sont notamment les suivantes: a) mieux faire connaître les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et mettre en évidence l'intérêt qu'ils présentent au regard desdits objectifs; b) mettre en relief le fait que les données relatives à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil permettraient aux responsables politiques de répondre concrètement aux besoins d'information liés aux objectifs; et c) intégrer les objectifs dans les domaines d'action et les étapes de mise en œuvre en rapport avec l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil.

20. De par leur caractère intersectoriel et leur incidence sur de nombreux secteurs, allant de la santé et l'éducation en passant par la justice et la bonne gouvernance, le bon fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil est essentiel à la planification, à la mise en œuvre et au suivi de nombreux objectifs de développement durable et cibles associées (10 objectifs et 26 cibles sont concernés). Par ailleurs, ces systèmes ont des incidences allant au-delà de la statistique et de l'information; par exemple, les pièces d'identité délivrées à l'issue d'un enregistrement à l'état civil favorisent la protection juridique et contribuent au développement inclusif.

21. Le Groupe directeur régional a noté qu'il était fondamental d'attirer l'attention sur les liens qui existent entre l'enregistrement des faits d'état civil, les statistiques de l'état civil et les priorités politiques des dirigeants de haut niveau afin d'obtenir un soutien politique. Par exemple, la mise en correspondance de l'enregistrement des décès et des régimes de pension permettrait de réaliser des économies importantes. Il existe également des liens entre l'enregistrement des faits d'état civil, les statistiques de l'état civil et la vie quotidienne des citoyens, notamment pour ce qui a trait à l'éducation, à l'utilisation des téléphones portables et aux opérations bancaires. Ces liens, ainsi que l'intérêt potentiel qu'ils présentent, devraient être mis en avant lors du partage des meilleures pratiques entre les pays, sur la base desquelles des recommandations peuvent être formulées.

22. Le Groupe directeur régional a souligné qu'il importait que les acteurs concernés comprennent mieux que le Cadre d'action régional se prêtait bien à un alignement avec les objectifs de développement durable. Les améliorations dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pouvaient à la fois bénéficier des objectifs et y

contribuer. Pour faire en sorte que la mise en œuvre des objectifs ait un effet positif sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, la communauté statistique au sens large doit élaborer une stratégie qui fasse place aux efforts nationaux, sous-régionaux et régionaux dans ce domaine.

23. Plus précisément, le Groupe directeur régional a souligné que les activités de l'organe national chargé de coordonner la mise en œuvre des objectifs de développement durable et le rapport de suivi des progrès donnaient l'occasion de faire valoir la pertinence de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, questions qui devraient être profondément ancrées dans la structure de gouvernance régissant le suivi et la mise en œuvre des objectifs.

24. Le Groupe directeur régional a pris note des efforts menés dans le domaine de la communication et de la sensibilisation, notamment aux Philippines, où l'Autorité nationale de l'économie et du développement et son comité interinstitutions de haut niveau, chargé de planifier et de superviser la mise en œuvre des objectifs de développement durable, s'employaient activement à ce que l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil soient dûment pris en compte. À cet égard, le Groupe directeur régional a encouragé tous les pays à examiner leurs stratégies nationales de développement de la statistique et à faire en sorte que l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil soient bien pris en compte dans les systèmes statistiques nationaux, et, partant, dans le cadre de suivi des objectifs. De plus, étant donné que ces questions ont des répercussions au-delà du domaine de la statistique, les États membres sont également encouragés à intégrer des plans de développement en la matière au sein de leurs stratégies nationales de développement. En outre, les pays sont invités à poursuivre le débat avec les parties concernées, avec la participation du secteur privé.

25. Le Groupe directeur régional a également été informé des possibilités offertes par les activités de sensibilisation aux niveaux régional et mondial. On peut notamment citer les sessions annuelles du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, dont certains thèmes concordent avec les questions relatives à la mesure de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques y relatives. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable est l'occasion de souligner que ces questions sont un élément essentiel de la réalisation des objectifs de développement durable. Le Groupe directeur régional a souligné que la stratégie tendant à intégrer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil dans le cadre des objectifs devrait être axée avant tout sur les mécanismes mondiaux existants, tels que le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme 2030. Le Groupe directeur régional a encouragé la communauté statistique au sens large à communiquer de manière claire et stratégique et à promouvoir l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, notamment en invitant le Groupe de haut niveau à envisager de collaborer dans ce domaine avec les partenaires de développement. Ainsi, le Groupe directeur régional a souligné que les responsables des services de statistique avaient un rôle décisif à jouer en faisant ressortir, auprès de la Commission de statistique du Conseil économique et social, les liens existant entre l'enregistrement des faits d'état civil, les statistiques de l'état civil et les objectifs.

26. Le Groupe directeur régional a constaté avec préoccupation la tendance à privilégier les systèmes d'identification au détriment de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Il est vrai que ces systèmes répondent à plusieurs besoins, mais ils sont néanmoins incomplets et ne permettent pas de recenser des groupes de population importants, notamment s'agissant des naissances et des décès. Ces systèmes devraient être conçus de sorte à compléter les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, mais ils ne peuvent en aucun cas s'y substituer. Les parties concernées devraient prôner l'intégration des systèmes d'identification et des registres et statistiques de l'état civil, par exemple en apposant des numéros d'identification sur les certificats de naissance et en se servant de l'enregistrement des décès pour supprimer des registres d'identification le nom des personnes décédées. À cet égard, le Groupe directeur régional a souligné qu'il importait d'associer d'autres partenaires travaillant sur les systèmes d'identification, notamment la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement.

27. Le Groupe directeur régional a mis l'accent sur les liens entre les principaux domaines couverts par l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil (à savoir, l'identité, les droits, la planification et la coordination), et un certain nombre d'objectifs de développement, dont la santé, la lutte contre les inégalités, l'éducation, l'égalité des sexes, la croissance économique durable et les infrastructures. Le Groupe directeur régional a proposé un outil (ou tableau de bord) de suivi de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil qui est lié au suivi des objectifs de développement durable et montre l'état d'avancement de la mise en œuvre du Cadre d'action régional, en créant un parallèle avec les objectifs et leur impact. Cet outil pourrait s'inspirer d'autres outils de suivi existants, comme l'outil de suivi des objectifs du Gouvernement bangladais, qui est actuellement à l'essai.

28. **Recommandation C.** Les États membres sont invités à incorporer l'amélioration de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans leurs stratégies nationales de développement de la statistique, ainsi que dans leurs stratégies nationales de développement, de manière à promouvoir la planification, la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable. Les partenaires de développement sont invités à promouvoir la prise en compte de ces questions dans les processus mondiaux et régionaux se rapportant aux objectifs, notamment par l'intermédiaire du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, de la Commission de statistique et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le Groupe directeur régional, avec l'appui du secrétariat, devrait examiner les possibilités de faciliter la communication et la sensibilisation en vue d'appeler l'attention sur les liens entre les objectifs, l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, notamment s'agissant des moyens permettant de mieux les mettre en évidence dans les processus relatifs aux objectifs.

C. Les registres et les statistiques de l'état civil et le cadre de promotion des statistiques officielles

1. Investissement

29. Le Groupe directeur régional a pris note des efforts que mène actuellement la communauté statistique de l'Asie et du Pacifique pour faire naître une vision et un cadre d'action collectifs propres à promouvoir les

statistiques officielles à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030. Les principes et les domaines d'action du Cadre d'action régional sont étroitement liés à ceux de la vision et du cadre collectifs plus larges. C'est pourquoi le Cadre d'action régional permet de répondre aux processus mondiaux et régionaux de transformation et de s'y intégrer. Le Groupe directeur régional a noté que l'engagement politique, qui passe notamment par des investissements suffisants, joue un rôle fondamental dans la mise en œuvre du Cadre d'action régional et dans la réalisation de cette vision collective.

30. Les partenaires de développement sont donc invités à encourager les gouvernements à faire preuve de volonté politique. Les principaux défis à relever ont trait à a) la prestation de services, en particulier par l'intermédiaire de plateformes en ligne; b) la sensibilisation à l'importance de l'enregistrement dans les zones rurales; et c) la certification des causes de décès et l'attribution des codes correspondants.

31. Le Groupe directeur régional a souligné la nécessité de recenser et de diffuser les meilleures pratiques et les expériences fructueuses ayant débouché sur des progrès et des réalisations, celles-ci pouvant servir de matériel de promotion concret et convaincant pour favoriser l'implication des décideurs et mobiliser un soutien, notamment sous la forme de ressources humaines et financières. Parmi les expériences fructueuses, on peut notamment citer le cas des Philippines (intégration réussie avec les systèmes nationaux d'identification), des Îles Cook (taux d'enregistrement de 100 % grâce à la coopération des acteurs concernés) et, enfin, du Bangladesh (élargissement de la couverture et de l'efficacité de l'enregistrement des faits d'état civil grâce à l'amélioration de la prestation des services).

32. **Recommandation D.** Les États membres sont encouragés à réaffirmer leur engagement politique à l'égard du Cadre d'action régional en consacrant suffisamment de ressources à sa mise en œuvre et en étudiant avec la communauté statistique au sens large les questions nécessitant un appui prioritaire. Les partenaires de développement sont invités à recenser les domaines les plus lacunaires nécessitant un ciblage des ressources, notamment la prestation de services, les systèmes d'identification, la certification des décès, le codage en conformité avec la Classification internationale des maladies et la numérisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

2. Intégration et modernisation

33. Le Groupe directeur régional est convenu que l'intégration des statistiques officielles par l'intermédiaire de la promotion des liens entre les données des registres et statistiques de l'état civil et d'autres données nationales était fondamentale pour combler les lacunes et obtenir des données exhaustives. Ayant débattu d'une initiative du Bureau australien de la statistique qui a permis de recouper avec succès les données et statistiques relatives aux services de santé mentale avec celles issues des recensements, le Groupe directeur régional a indiqué que les initiatives portant sur l'intégration des sources de données et la production intégrée pouvaient consister notamment à: a) promouvoir la reconnaissance des avantages manifestes de l'intégration en faveur de l'efficacité et de l'efficacité de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil; b) promouvoir l'utilisation de normes internationales pour mieux définir les données des registres et statistiques de l'état civil à partir d'ensembles de données de base, à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable; c) souligner l'importance de concevoir des systèmes de bout en bout;

d) promouvoir les outils conçus pour faciliter l'intégration; e) favoriser l'établissement de correspondances entre les données relatives aux naissances et aux décès et les autres ensembles de données fondamentaux; et f) appuyer le renforcement des capacités s'agissant de relier et d'affiner les données nationales grâce à l'intégration.

34. Le Groupe directeur régional a relevé les avantages que présentaient les plateformes intégrées d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, ainsi que les bases de données informatiques utilisant les technologies de l'information et de la communication modernes, et a examiné plusieurs options susceptibles d'aider les pays membres à moderniser les systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Il a également souligné que les stratégies nationales devaient impérativement être robustes et adaptées si l'on voulait améliorer ces dispositifs, lesquels devraient tendre à une conformité avec les normes internationales et rester novateurs, ce qui passe notamment par l'utilisation d'infrastructures des TIC modernes et la mise en place d'initiatives relatives aux mégadonnées. Le Groupe directeur régional a encouragé les États membres à actualiser les systèmes statistiques nationaux en recoupant les données internes des registres et des statistiques de l'état civil et en créant des liens avec les stratégies nationales de développement de la statistique.

35. En ce qui concerne le renforcement des TIC en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, le Groupe directeur régional a relevé que les partenariats public-privé et l'incorporation des registres de l'état civil dans les systèmes d'administration en ligne existants pouvaient être une manière de favoriser la mise en œuvre. Compte tenu des progrès importants réalisés par plusieurs États membres en matière d'intégration et de modernisation, il a été reconnu que le partage des connaissances et la coopération entre États membres constituaient des moyens efficaces d'accélérer les travaux dans ces domaines. Les partenaires et autres parties prenantes pourraient faciliter le partage des connaissances en instaurant une plateforme de coordination et de communication, ainsi qu'en fournissant des lignes directrices et des conseils techniques.

36. **Recommandation E.** Les États membres sont encouragés à poursuivre la modernisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, y compris en s'appuyant sur la numérisation et l'intégration avec les données administratives et celles recueillies grâce à des enquêtes. Les partenaires de développement devraient faciliter l'identification, la documentation et la mise en commun des meilleures pratiques et fournir des lignes directrices et des recommandations en matière de modernisation et d'intégration.

3. Renforcement des compétences en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil

37. Le Groupe directeur régional a mis l'accent sur plusieurs domaines nécessitant un renforcement des capacités – apport d'un appui à long terme, utilisation des matériels existants, offre de formations complètes dans des domaines tels que l'assurance-qualité, prise en compte des questions de confidentialité, et aide à l'établissement et à la diffusion de statistiques de l'état civil. À cet égard, la communauté statistique a été encouragée à rassembler et à partager l'information sur le développement des capacités. Le Groupe directeur régional a également souligné qu'il était important de tenir compte des besoins et des particularités des systèmes nationaux dans les activités de formation proposées, notant que le renforcement des capacités

était un travail de longue haleine, qui devait être continu et tourné vers l'avenir.

38. Le Groupe directeur régional a relevé certains des principaux obstacles qui freinaient les progrès vers la réalisation des cibles au titre de l'objectif 3 (relatif à l'établissement de statistiques de l'état civil à jour à partir des registres de l'état civil) du Cadre d'action régional. Il a en particulier noté que l'établissement de statistiques sur les décès était entravé par la méconnaissance des formalités liées à l'enregistrement des décès et par des questions techniques de codage liées à la classification des causes de décès. Pour remédier à ces problèmes, les pays de la région pourraient bénéficier d'un soutien accru pour mettre en commun les compétences et les enseignements tirés au niveau national.

39. Le Groupe directeur régional a pris note d'une proposition de feuille de route relative au renforcement de la formation sur l'établissement de statistiques de l'état civil dans la région. Cette feuille de route comporte trois grandes phases: a) l'élaboration d'un manuel à l'intention des formateurs et le recensement des ressources; b) la fourniture d'une assistance technique; et c) l'élaboration et la mise en place de programmes de formation et de guides décrivant en détail les étapes de mise en œuvre de la feuille de route.

40. **Recommandation F.** Les États membres sont encouragés à recenser les meilleures pratiques, les études de cas et les enseignements tirés de l'expérience. Les partenaires de développement sont invités à enrichir la documentation et à favoriser la diffusion d'informations de sorte à faciliter l'apprentissage mutuel, y compris par la coopération Sud-Sud. Plus précisément, ils sont invités à se pencher sur la planification par étapes du renforcement des capacités et à aider les États membres à donner suite aux projets dans ce domaine. À cette fin, des équipes interdisciplinaires pourraient permettre de faciliter le débat et l'apprentissage par les pairs, la priorité devant être donnée aux domaines fondamentaux, tels que les méthodes d'enquête, la recherche, l'évaluation et la fixation de cibles.

IV. Questions à examiner

41. Le Comité de statistique est invité à prendre note des conclusions de la réunion du Groupe directeur régional et à fournir des orientations à la communauté statistique s'agissant de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Groupe directeur régional afin de faire progresser le Cadre d'action régional.

42. Le Comité est également invité à exprimer son avis sur le rôle et les responsabilités des statisticiens dans la réalisation des objectifs définis dans le Cadre d'action régional.